



Mairie  
15 Route de la Bastie  
42130  
Sainte-Agathe la Bouteresse  
Tél. : 04 77 97 41 93  
[mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr](mailto:mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr)

2025-12-09/01

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
  - Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6 ;
  - Vu le code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18 et R411.25 à R411.28 ;
  - Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I – 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire ;
  - Vu la demande formulée par M. VERDIER Frédéric – 550 Rue Rivière Fay à Boën-sur-Lignon (42130) - pour livraison par camion-grue au 49 Rue du Camping le 19 décembre 2025 pour une durée estimée à 3 h à partir de 13 h 00 ;
- Considérant que la nature de l'intervention nécessite l'interdiction momentanée de circuler et de stationner sur l'emprise des travaux ;*

## A R R E T E

**Article 1** : la Rue du Camping sera fermée à la circulation le 19 décembre 2025 pour une durée estimée à 3 h à partir de 13 h 00, dans le cadre d'un stationnement d'un camion-grue. Tout stationnement aux abords de l'intervention sera également interdit.

**Article 2** : une signalisation et une déviation appropriées seront mises en place par le bénéficiaire.

**Article 3** : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Sainte-Agathe la Bouteresse, chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- [afverdier@orange.fr](mailto:afverdier@orange.fr)

Fait à Sainte-Agathe la Bouteresse,  
le 9 décembre 2025.

Le Maire, Pierre DREVET.

